

Annexe 1: Analyse de la maturité des actifs et passifs

Maturité des actifs et passifs	0 jour -1 mois	1-3 mois	3-6 mois	6-12 mois	1-3 ans	3-5 ans	plus de 5 ans	Total
<b>Actif (A) = (I + II)</b>								
<b>I. Bilan</b>								
1. Avance en Caisse								
2. Dépôts à vue (avances auprès de la Banque centrale et des institutions financières)								
3. Dépôts à terme (avances auprès de la Banque centrale et des institutions financières)								
4. Virement interne								
5. Prêts aux Institutions Financières								
6. Titres du trésor								
7. Crédits sans et à surveiller								
8. Avances et prêts au personnel et aux membres des organes de gestion								
9. Compte de régularisation								
10. Débiteurs divers								
11. Autres actifs								
<b>II. Hors-bilan</b>								
1. Engagements de financement et de garantie donnés								
2. Autres								
<b>Passif Eligible (B) = (III + IV)</b>								
<b>III. Bilan</b>								
1. Emprunts auprès des institutions financières								
2. Dépôts à vue des membres ou clients								
3. Dépôts à terme des membres ou clients								
4. Compte d'épargne des membres ou clients								
5. Dépôts de garantie sur crédit accordés								
6. Autres Dépôts des membres ou clients								
7. Ressources affectées								
8. Subventions reçues non encore utilisées								
9. Crédeurs divers								
10. Comptes de régularisation								
18. Autres passifs								
<b>IV. Hors-bilan</b>								
1. Engagements de financement et de garantie reçus								
2. Autres								
<b>Ecart (C) = (A - B)</b>								

A

Annexe 2: Calcul du ratios de liquidité immédiate

Ratio de liquidité immédiate	Montant
<b>Valeur réalisables et disponibles (A)</b>	
10 - Encaisse	
111 - Dépôts à vue	
112 - Dépôts à terme échéant dans moins de 30 jours	
141 - Prêts aux institution fin échéant dans moins de 30 jours	
(211+212) Crédits sains à court terme échéant dans moins de 30 jours	
35 - Avances et Prêts au pers, dir. et membre du org. de gestion échéant dans moins de 30 jours	
<b>Passif exigible (B)</b>	
221 - Dépôts à vue des membres ou clients	
222 - Dépôts à terme des membres ou clients échéant dans moins de 30 jours	
223 - Compte d'épargne des membres ou clients échéant dans moins de 30 jours	
224 - Dépôts de garantie sur crédits accordés échéant dans moins de 30 jours	
225 - Autres Dépôts des membres ou clients échéant dans moins de 30 jours	
13 - Emprunts auprès des institutions financières échéant dans moins de 30 jours	
Norme	Min. 20%
<b>Ratio de liquidité immédiate= A / B (%)</b>	

Handwritten signature and initials in blue ink.

Annexe 3: Ventilation mensuelle des crédit par terme et par taux

Ventilation mensuelle des crédit par terme et par taux	0,00%	0,25%	0,50%	0,75%	1,00%
<b>Crédits à court terme (≤ 1 ans) (A)</b>					
2111 - Crédits sains sur ressources non affectées					
2121 - Crédits sains sur ressources affectées					
213 - Crédits restructurés ou rééchelonnés					
2141 - Crédits sur ressources non affectées en souffrance					
2142 - Crédits sur ressources affectées en souffrance					
291 - Provisions des crédits sur ressources non affectées					
291 - Provisions des crédits sur ressources affectées					
<b>Crédits à moyen terme (&gt; 1 ans ≤ 3 ans) (B)</b>					
2112 - Crédits sains sur ressources non affectées					
2122 - Crédits sains sur ressources affectées					
213 - Crédits restructurés ou rééchelonnés					
2141 - Crédits sur ressources non affectées en souffrance					
2142 - Crédits sur ressources affectées en souffrance					
291 - Provisions des crédits sur ressources non affectées					
292 - Provisions des crédits sur ressources affectées					
<b>Crédits à long terme (&gt; 3 ans) (C)</b>					
2112 - Crédits sains sur ressources non affectées					
2122 - Crédits sains sur ressources affectées					
213 - Crédits restructurés ou rééchelonnés					
2141 - Crédits sur ressources non affectées en souffrance					
2142 - Crédits sur ressources affectées en souffrance					
291 - Provisions des crédits sur ressources non affectées					
292 - Provisions des crédits sur ressources affectées					
<b>Total encours crédit net = A+B+C</b>					

AA

Annexe 4: Ventilation mensuelle des emprunts et des dépôts par terme et par taux

Ventilation mensuelle des emprunts et des dépôts par terme et par taux	0,00%	0,25%	0,50%	0,75%	1,00%	1,25%
<b>13 - Emprunts financiers</b>						
≤ 1 mois						
> 1 mois ≤ 3 mois						
> 3 mois ≤ 6 mois						
> 6 mois ≤ 1 an						
> 1 an ≤ 2 ans						
> 2 ans ≤ 5 ans						
> 5 ans						
<b>2211 - Dépôts à vue des individus</b>						
<b>2212 - Dépôts à vue des groupes de solidarité</b>						
<b>2213 - Dépôts à vue des personnes morales</b>						
<b>2221 - Dépôts à terme des individus</b>						
≤ 1 mois						
> 1 mois ≤ 3 mois						
> 3 mois ≤ 6 mois						
> 6 mois ≤ 1 an						
> 1 an ≤ 2 ans						
> 2 ans ≤ 5 ans						
> 5 ans						
<b>2222 - Dépôts à terme des groupes de solidarité</b>						
≤ 1 mois						
> 1 mois ≤ 3 mois						
> 3 mois ≤ 6 mois						
> 6 mois ≤ 1 an						
> 1 an ≤ 2 ans						
> 2 ans ≤ 5 ans						
> 5 ans						
<b>2223 - Dépôts à terme des personnes morales</b>						
≤ 1 mois						
> 1 mois ≤ 3 mois						
> 3 mois ≤ 6 mois						
> 6 mois ≤ 1 an						
> 1 an ≤ 2 ans						
> 2 ans ≤ 5 ans						
> 5 ans						
<b>223 - Compte d'épargne</b>						
≤ 1 mois						
> 1 mois ≤ 3 mois						
> 3 mois ≤ 6 mois						
> 6 mois ≤ 1 an						
> 1 an ≤ 2 ans						
> 2 ans ≤ 5 ans						
> 5 ans						
<b>224 - Dépôts de garanti sur crédit accordé</b>						
≤ 1 mois						
> 1 mois ≤ 3 mois						
> 3 mois ≤ 6 mois						
> 6 mois ≤ 1 an						
> 1 an ≤ 2 ans						
> 2 ans ≤ 5 ans						
> 5 ans						
<b>225 - Autres Dépôts</b>						
≤ 1 mois						
> 1 mois ≤ 3 mois						
> 3 mois ≤ 6 mois						
> 6 mois ≤ 1 an						
> 1 an ≤ 2 ans						
> 2 ans ≤ 5 ans						
> 5 ans						
<b>Total des emprunts et des dépôts</b>						

AS

Annexe 5: Calcul du ratio de liquidité à court terme (3 mois)

Ratio de liquidité à court terme (3 mois)	Montant
<b>Valeur réalisables et disponibles (A)</b>	
10 - Encaisse	
111 - Dépôts à vue	
112 - Dépôts à terme échéant dans moins de 3 mois	
141 - Prêts aux institution fin échéant dans moins de 3 mois	
(211+212) Crédits sains à court terme échéant dans moins de 3 mois	
35 - Avances et Prêts au pers, dir. et membre du org. de gestion échéant dans moins de 3 mois	
<b>Passif exigible (B)</b>	
221 - Dépôts à vue des membres ou clients :	
222 - Dépôts à terme des membres ou clients échéant dans moins de 3 mois	
223 - Compte d'épargne des membres ou clients échéant dans moins de 3 mois	
224 - Dépôts de garantie sur crédits accordés échéant dans moins de 3 mois	
225 - Autres Dépôts des membres ou clients échéant dans moins de 3 mois	
13 - Emprunts auprès des institutions financières échéant dans moins de 3 mois	
Norme	Min. 20%
<b>Ratio de liquidité à court terme (3 mois) = A / B (%)</b>	

AS

Annexe 6: Calcul des fonds propres globaux

Fonds propres globaux	Montant
<b>Fonds propres de base (A)</b>	
<b>A.1 Eléments positifs</b>	
53 - Report à nouveau créditeur	
54 - Réserves	
5511 - Capital social souscrit libéré	
552 - Primes liées au capital	
Résultat en instance d'affectation à hauteur de 50%	
<b>A.2 Eléments négatifs</b>	
42 - Immobilisations incorporelles nettes	
Report à nouveau déficitaire	
Résultat déficitaire	
Participations à plus d'un an détenues dans les les IMFs, EC ou autres institutions financières	
<b>Fonds propres complémentaires (B)</b>	
13 - Emprunts auprès des institutions financières à plus de 5 ans	
50 - Provisions pour risque ou à caractère de réserve	
51 - Fonds affectés	
52 - Subventions d'investissement	
<b>Fonds propres globaux = A + B</b>	

AS



Annexe 7 : Calcul du ratio de solvabilité

Ratio de solvabilité	Montants Net (1)	Garanties éligibles (2)	Montants nets (3) = (1) - (2)	Pondérations en % (4)	Risques pondérés (3) * (4)
Fonds propres de base (A)					
Fonds propres globaux (B)					
Éléments de l'actif du bilan et des engagements donnés hors bilan pondérés au risque de crédit (C)					
C.1 Éléments pondérés à 0%					
10 - Encaisse				0%	
1111 - Banque centrale				0%	
908 - Cautions et garanties de crédit en faveur de l'administration publique				0%	
C.2 Éléments pondérés à 20%					
Avoir et créances sur les établissements de crédit situés au Burundi				20%	
Avoirs et créances sur les institutions de microfinance situés au Burundi				20%	
Autres Valeur à recevoir				20%	
Virement interne					
C.3 Éléments pondérés à 50%					
Contrat de location-financement				50%	
Hors-bilan :					
Garanties de bonne fin				50%	
Cautions de soumission				50%	
C.4 Éléments pondérés à 100%					
Créances sur la clientèle nettes des provisions				100%	
Prêts aux institutions financières (établissements de crédit et institutions de microfinance) situés au Burundi				100%	
Valeurs à recevoir (établissements de crédit et institutions de microfinance)				100%	
Placements financiers à l'exception des titres émis par l'Etat				100%	
Débiteurs divers à l'exception des sommes dues par l'Etat				100%	
Stocks				100%	
Comptes de régularisation d'actif				100%	
Compte de liaison				100%	
Avances et prêts au personnel et aux Dirigeants				100%	
Valeurs et emplois divers				100%	
Immobilisations nettes				100%	
Hors-bilan:					
Engagements de financement en faveur de la clientèle (nets des provisions et dépôts de garantie)				100%	
Cautions et garanties de crédit données à la clientèle				100%	
Valeurs et sûretés données en garantie				100%	
Engagements, par signature, douteux nets des provisions y relatives				100%	
Autres cautionnements/garanties				100%	
Norme pour le ratio de solvabilité de base					Min. 10%
Norme pour le ratio de solvabilité globale					Min. 12%
Ratio de solvabilité de base = C / A (%)					
Ratio de solvabilité globale = C / B (%)					

Annexe 8: Calcul du ratio de limitation des risques auxquels est exposée une institution

Ratio de limitation des risques auxquels est exposée une institution	Montant
<b>Risques portés par une institution (A)</b>	
<b>A.1 Eléments positifs</b>	
21 - Crédits à l'économie (montant brut)	
35 - Avances et Prêts au pers, dir et membre du org. de gestion	
Titres de participation	
90 - Engagements donnés par signature	
<b>A.2 Eléments négatifs</b>	
Dépôts de garantie	
Risques pris sur ressources affectées qui incombent au bailleur de fonds	
9111 - Engagements reçus par signature d'une institution de microfinance	
<b>Ressources (B)</b>	
22 - Dépôts de membres, clients et bénéficiaires	
13 - Emprunts auprès des institutions financières	
16 - Subventions reçues non encore utilisées	
15 - Ressources affectées	
Norme	Max. 200%
<b>Ratio de limitation des risques auxquels est exposée une institution = A / B (%)</b>	


  




Annexe 9: Constitution de la réserve générale

Constitution de la réserve générale	Montant
Base (A)	
Excédent net de l'exercice	
Report à nouveau déficitaire	
Montant de la dotation à la réserve générale de l'exercice (B)	
Norme	Min. 20%
Constitution de la réserve générale = A / B (%)	

Annexe 10: Limitation des risques pris sur une seule signature

Ratio de limitation des risques pris sur une seule signature Prêts et engagements par signature donnés à un plus gros emprunteur (montant brut) (A) Fonds propres de base (B)	Montant
<b>B.1 Eléments positifs</b>	
53 - Report à nouveau créditeur	
54 - Réserves	
5511 - Capital social souscrit libéré	
552 - Primes liées au capital	
Résultat en instance d'affectation à hauteur de 50%	
<b>B.2 Eléments négatifs</b>	
42 - Immobilisations incorporelles nettes	
Report à nouveau déficitaire	
Résultat déficitaire	
Participations à plus d'un an détenues dans les IMF's, EC ou autres institutions financières	
Norme	Max. 5%
<b>Ratio de limitation des risques pris sur une seule signature = A / B (%)</b>	




Annexe 11: Calcul du ratio de limitation des prêts aux membres des organes de gestion et au personnel de l'IMF

Ratio de limitation des prêts aux membres des organes de gestion et au personnel de l'IMF	Montant
<b>Prêts et engagements par signature aux membres des organes de gestion et au personnel (A)</b>	
<b>Fonds propres de base (B)</b>	
<b>B.1 Eléments positifs</b>	
53 - Report à nouveau créditeur	
54 - Réserves	
5511 - Capital social souscrit libéré	
552 - Primes liées au capital	
Résultat en instance d'affectation à hauteur de 50%	
<b>B.2 Eléments négatifs</b>	
42 - Immobilisations incorporelles nettes	
Report à nouveau déficitaire	
Résultat déficitaire	
Participations à plus d'un an détenues dans les IMF's, EC ou autres institutions financières	
Norme	Max. 20%
<b>Ratio de limitation des prêts aux membres des organes de gestion et au personnel = A / B (%)</b>	

Annexe 12: Calcul du ratios de couverture des emplois à moyen et long terme par des ressources stables

Ratio de couverture des emplois à moyen et long terme par des ressources stables	Montant
<b>Ressources longues (A)</b>	
<b>A.1 Eléments positifs</b>	
Emprunts à plus d'un an	
Dépôts à terme à plus d'un an des membres, clients et bénéficiaires (analyse du compte 222)	
Autres dépôts reçus à plus d'un an	
50 - Provisions pour risques ou à caractère de réserve	
51 - Fonds affectés	
52 - Subventions d'investissement	
53 - Report à nouveau créditeur	
54 - Réserves	
5511 - Capital social souscrit libéré	
552 - Primes liées au capital	
Résultat en instance d'affectation à hauteur de 50%	
<b>A.2 Eléments négatifs</b>	
Provisions complémentaires à constituer	
Report à nouveau débiteur	
Résultat déficitaire	
<b>Emplois à moyen et long terme (B)</b>	
Avoirs auprès des institutions financières à plus d'un an	
Prêts à plus d'un an aux institutions financières	
Crédits sains à moyen et long terme	
Débiteurs divers de plus d'un an	
Immobilisations financières nettes	
Immobilisations incorporelles nettes	
Immobilisations corporelles nettes	
Immobilisations en cours	
Norme	Min. 100%
<b>Ratio de des emplois à moyen et long terme par des ressources stables = A / B (%)</b>	




Annexe 13: Mode de financement des immobilisations

Mode de financement des immobilisations	Montant
<b>Immobilisations nets déduction faite des immobilisations incorporelles net (A)</b>	
Immobilisations nettes	
Immobilisations incorporelles nettes	
<b>Fonds propres globaux (B)</b>	
Fonds propres de base	
<b>B.1 Eléments positifs</b>	
53 - Report à nouveau créditeur	
54 - Réserves	
5511 - Capital social souscrit libéré	
552 - Primes liées au capital	
Résultat en instance d'affectation à hauteur de 50%	
<b>B.2 Eléments négatifs</b>	
5512 - Capital social souscrit non libéré	
42 - Immobilisations incorporelles nettes	
Report à nouveau déficitaire	
Résultat déficitaire	
Participations à plus d'un an détenues dans les les IMF, EC ou autres institutions financières	
<b>Fonds propres complémentaires</b>	
13 - Emprunts auprès des institutions financières à plus de 5 ans	
50 - Provisions pour risque ou à caractère de réserve	
51 - Fonds affectés	
52 - Subventions d'investissement	
Norme	Max. 80%
<b>Mode de financement des immobilisations = A / B (%)</b>	



A

Annexe 14: Ratio de limitation des prises de participation

Ratio de limitation des prises de participation	Montant
Titres de participation (A)	
Fonds propres de base (B)	
<b>B.1 Eléments positifs</b>	
53 - Report à nouveau créditeur	
54 - Réserves	
5511 - Capital social souscrit libéré	
552 - Primes liées au capital	
Résultat en instance d'affectation à hauteur de 50%	
<b>B.2 Eléments négatifs</b>	
5512 - Capital social souscrit non libéré	
42 - Immobilisations incorporelles nettes	
Report à nouveau déficitaire	
Résultat déficitaire	
Participations à plus d'un an détenues dans les les IMFs, EC ou autres institutions financières	
Norme	Max. 10%
Ratio de limitation des prises de participation = A / B (%)	